PRÉSERVATIF

CONTRE UN ÉCRIT,

INTITULÉ,

ADRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Sur la liberté des opinions, etc.

A PARIS,

De l'Imprimerie de CRAPART, place Saint-Michel, n°. 129.

PRÉSERVATIF

CONTRE UN ÉCRIT,

INTITULÉ,

ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

SUR

La liberté des opinions, etc.

IL y a quelques mois qu'on a publié, sans parvenir à le rendre public, un petit ouvrage de 140 pages, intitulé *adresse à l'assemblée nationale, sur la liberté des opinions, sur celle de la presse, etc.*

Ni le style, ni le fonds de cet ouvrage ne méritent qu'on le distingue de tant d'autres productions médiocres ou mauvaises dont le public est assailli; mais on y établit quelques opinions si violentes, on y met si fort à découvert certaines maximes qui peuvent alarmer les bons citoyens, on les donne avec tant d'assurance, comme conformes aux principes de la constitution et à ceux de l'assemblée, qu'on a cru devoir appeller le public à quelque attention, sur une brochure d'ailleurs bien digne de l'oubli d'où nous la tirons pour quelques momens.

On nous a montré l'auteur de cette adresse, et on nous a dit qu'il s'appelloit M. Naigeon, qu'il avoit été fort lié avec Diderot, qu'il avoit fait ou compilé quelques articles de l'encyclopédie, et mis quelques notes à la traduction du Lucrèce de M. de la Grange, qu'il étoit de son métier éditeur compilateur, commentateur, se piquant de beaucoup d'érudition et plus encore de philosophie, et s'étant fait tout-à coup homme d'état, de savant en us qu'il se flattoit d'être.

On peut reconnoître facilement cette prétention à l'érudition, dans les citations, remarques, notes, observations, éclaircissemens, épigraphes, etc. qui forment la moitié de son ouvrage.

Elle se montre sur-tout dans ses heureuses et piquantes citations. Les jeunes écoliers de

troisième, à qui les anciens ne sont pas encore bien familiers, pourront y recueillir les traits suivans :

Probitas laudatur et alget.

Major è longinquo reverentia.

Camarinam ne moveas.

Opinione regina del mondo.

Vitia erunt donec homines.

Nitimur in vetitum.

Interest reipublicœ cognosci malos.

Nemo repente fuit turpissimus.

Si cependant nos jeunes gens avoient lu Tom-Jones, ils pourroient se dispenser de lire M. Naigeon, pour y puiser ces leçons de morale et de politique, car ils les auroient toutes apprises du bon Patridge, le compagnon de l'aimable Tom-Jones, qui, ayant exercé la profession de maître d'école, enrichit aussi sa conversation de toutes ces savantes citations.

Mais la morale et la politique de M. Naigeon ne sont pas toujours aussi innocentes que celle du bon Patridge; car il parle de Dieu et de la religion, des rois et sur-tout des prêtres, d'une manière qui lui eut mérité du maître d'école, une verte correction. Il faut donner à nos lecteurs quelques idées de la profonde doctrine de ce grand philo-

sophe, de ce grand théologien, de ce grand homme d'état.

Je les présenterai en les prenant çà et là dans sa brochure qui, n'ayant point de plan, peut être examinée sans qu'on s'asservisse à l'ordre des pages, le seul qu'on puisse y démêler.

M. Naigeon dans son adresse à l'assemblée, se propose trois objets, le premier, de faire détruire le christianisme, et même la simple croyance en Dieu : le second, de décrier et d'avilir les prêtres : le troisième, d'obtenir pour la presse une liberté illimitée : trois vues qu'il croit dignes de toute l'attention des gouvernemens.

I. M. Naigeon nous enseigne d'abord que *Dieu n'est dans la machine du monde, qu'une roue de luxe, un hors-d'œuvre, un double emploi....* Que le nom de Dieu, ainsi que celui d'infini, *sont des mots vuides de sens, que les sciences exactes et leur méthode rigoureuse conduisent* (en cette matière) *à des conséquences très-philosophiques, mais très-contraires aux préjugés reçus ; p. 22, etc.*

Qu'*à l'aide d'une élégante et profonde analyse*, on découvre *que l'ordre, l'arrangement de l'univers, régulier selon notre manière ordinaire de concevoir, n'est pas nécessairement l'effet d'un plan, d'une intention*, ce qui, comme on voit, met à bas la *roue de luxe*, nous dispense du *hors-*

d'œuvre et nous fait éviter le *double emploi ;* et voici comment procède dans son *élégante et profonde analyse* le grand mathématicien, M. Naigeon.

« Pour tout homme qui calcule, toutes les combinaisons possibles sont régulières, les combinaisons, auxquelles nous donnons ce nom, ne diffèrent réellement de celles que nous appellons défectueuses et irrégulières, qu'en ce que les premieres existent en vertu de certaines loix nécessaires que l'observation nous a fait découvrir, et que les causes et les loix des secondes nous sont absolument inconnues ».

C'est ainsi que M. Naigeon démontre à sa manière, qu'il n'y a point de Dieu ; mais en cela il est aisé de voir qu'il ne nous énonce que le théorême, sans nous en communiquer la démonstration, et qu'il ne nous fait connoître ni sa formule, ni ses opérations. Il ne nous prouve point cette identité rigoureuse, des combinaisons régulières avec les combinaisons irrégulières. Il nous assure bien que celles-là ne diffèrent de celles-ci que par la connoissance que nous avons des causes des unes, qui nous manque pour les autres, mais il ne nous prouve point que nous connoissons, par exemple, les causes de l'organisation du corps animal et du rapport de toutes ses parties. Sa prétendue démonstration et son analyse élégante se réduisent donc à une assertion dénuée de preuves.

Après avoir fourni sa démonstration contre l'existence de Dieu, M. Naigeon, enorgueilli de sa belle découverte et tout glorieux de sa hardiesse, déplore la foiblesse du grand Newton, qui a daigné parler de Dieu à la fin de ses *principia mathematica* et qui, en y donnant, dit-il, *les preuves bannales de l'existence de Dieu, n'est plus qu'un mauvais logicien qui se traîne servilement sur les pas des théologiens, et qui se sert de leurs argumens et de leurs sophismes.*

Certes, si M. Naigeon est assez habile pour traiter Newton avec cette légèreté, il faut convenir qu'il n'est pas modeste.

Mais, pour sauver l'honneur de Newton, M. Naigeon *aime à croire*, ce sont ses paroles, que ce grand homme n'est pas l'auteur de la profession de théisme qui souille la fin des *principia mathematica*, qu'elle est de Clarke, le disciple et l'ami de Newton. Il n'a à la vérité aucune preuve de cette assertion. Jamais ce fait n'a été avancé par personne avant M. Naigeon. Cette partie de l'ouvrage a toujours été sous le nom de Newton, n'importe, M. Naigeon *aime à croire* ceci plutôt que cela, et il se flatte que ce sera là une raison pour ses lecteurs.

Cependant il faut qu'il n'ait pas beaucoup compté sur cette explication, car il nous en donne une toute différente, en nous disant que Newton ne s'est déterminé *à*

dire un petit mot de Dieu et à introduire dans la machine du monde cette roue de luxe, ce hors-d'œuvre, ce double emploi que d'après le conseil d'un de ses amis et *pour ne pas se brouiller avec les théologiens, qui goûtent d'autant moins la raison des autres, qu'ils ne se servent jamais de la leur.* p. 30 et 31. Et si nous demandons quelle preuve a M. Naigeon de l'athéisme de Newton, il nous apprendra que ce fait *curieux et peu connu* lui a été attesté par plusieurs anglois qui avoient vécu dans une grande intimité *avec les disciples de Newton.*

J'avoue que je suis un peu surpris qu'un homme assez difficile en preuves, pour traiter Newton et Clarke et Locke de mauvais logiciens et de sophistes, ose nous donner comme une preuve recevable d'un sentiment de Newton, contraire à celui que ce grand homme a consigné dans ses écrits, l'autorité de quelques inconnus qui ont vu les disciples de Newton, mort il y a plus de soixante ans, et qui ont instruit M. Naigeon tout seul de ce *fait curieux et peu connu.*

Mais cette autorité des anglois, de qui M. Naigeon tient que Newton étoit Athée, se trouve encore démentie par des faits que le grand savoir de M. Naigeon ne devroit pas lui avoir laissé ignorer, où que sa bonne foi ne devoit pas dissimuler.

Ce n'est pas seulement dans les *principia mathematica* que Newton a déposé des sentimens contraires à ceux que lui prête M. Naigeon. Je trouve dans son optique ces propres paroles :

« Les principes des choses matérielles ont été assemblés dans la première formation, par la direction d'un agent intelligent. Ce n'est pas agir en philosophe que de rechercher aucune autre origine du monde, ou de prétendre que les simples loix de la nature aient pu tirer l'Univers, du cahos. Tandis que les comètes se meuvent en tout sens dans des orbes extrêmement excentriques; un destin aveugle ne pourroit jamais faire mouvoir toutes les planetes en un même sens, dans des orbes concentriques. Une uniformité si merveilleuse dans le systême planétaire, doit être nécessairement regardée comme l'effet d'un choix. Il en est de même de l'uniformité qui paroît dans le corps des animaux..... Tout cet artifice ne peut être que l'effet de la sagesse et de l'intelligence d'un agent puissant et toujours vivant, etc. Newton, optique, liv. 3, trad. de Coste.

M. Naigeon ne nous dira pas sans doute, que ces paroles et ce raisonnement sont aussi de Clarke, ou que Newton les a insérées dans son optique, pour complaire aux théologiens *qui n'ont point de raison.* Ce sera donc de son propre mouvement, que Newton aura tenté de prouver l'existence de Dieu, et dès-lors il lui sera impossible d'échapper au mépris de

M. Naigeon. Je n'en suis fâché ni pour Newton, ni pour M. Naigeon.

Newton n'est pas le seul qui ait encouru la disgrace de M. Naigeon, pour avoir dit *un petit mot de Dieu.* Ce vigoureux, critique, censure, non moins durement pour le même délit, Montesquieu, Helvétius et Buffon, qu'il traite d'esprit pusillanimes en ce qu'ils ont été, dit-il, retenus par la crainte de choquer les opinions générales et d'irriter les prêtres et les moines.

« *Observez*, dit-il, comment une déférence » aveugle pour les superstitions de son pays, » a rapetissé la tête et les idées de Montes- » quieu et d'Helvétius, dans le livre de l'Es- » prit et de Buffon, dans l'histoire naturelle, » qui n'est souvent qu'une espèce de logo- » griphe philosophique, combien cette ter- » reur a faussé l'esprit des écrivains, etc. »

On ne peut que rire de bon cœur de M. Naigeon : trouvant la tête de Montesquieu étroite, et l'esprit d'Helvétius et de Buffon faussés. Il faut avouer qu'il y a des vanités littéraires bien prodigieusement ridicules.

M. Naigeon est assurément difficile à contenter, s'il ne trouve pas que ces grands écrivains se soient donné assez de liberté, mais il se pourroit que lorsqu'il les accuse de dissimulation, il se trompât en leur prêtant des sentimens qu'ils ne partageoient pas avec lui, et qu'ils peuvent n'avoir pas énoncés parce

qu'ils n'étoient pas le leurs. Je ne crois pas par exemple, que ni Montesquieu, ni Helvetius se fussent aussi bien démontré à eux-mêmes que l'a fait M. Naigeon, qu'il n'y a aucune différence réelle entre le combinaison régulière qui règne dans l'univers et une combinaison toute contraire du genre de celles où nous voyons nous autres hommes communs, le désordre et l'irrégularité.

Mais en accordant que Montesquieu et Helvétius ont dissimulé par foiblesse les opinions *fortes* qu'énonce aujourd'hui M. Naigeon, écoutons les leçons de courage que ce héros de la philosophie leur donne avec autorité.

« L'usage de la double doctrine convient « mieux à un hiérophante, qui ne vit que de « l'ignorance et de la crédulité des peuples, « qu'à un philosophe qui, même au péril de « sa vie, ne doit pas refuser à la vérité un « sacrifice que cent fanatiques ont fait au « mensonge.... Les lignes tracées par le sang « d'un philosophe sont bien d'une autre élo- « quence. »

Sans reveler le ridicule de cette rodomontade, il faut savoir que M. Naigeon impose ici aux philosophes qui ont eu quelque réserve, un devoir dont il s'est affranchi lui-même, et qu'il leur prêche des vertus qu'il n'a pas montrées. M. Naigeon en effet, écrivant librement, n'a jamais écrit jusqu'ici qu'en cachette et sans mettre son nom à ses ouvrages, et le plus souvent avec des précautions pour n'être pas connu.

Or, le temps où il a usé de cette discrétion

étoit pourtant celui auquel il pouvoit montrer le grand courage dont il fait parade. Il ne couroit pas même alors une risque aussi grand que celui qu'il blâme les philosophes de n'avoir pas bravé; mais enfin, ils ont affronté la bastille, ce qui étoit assez, et alors les lignes tracées non pas de son sang, mais à la vue d'une prison d'état, auroient été *d'une toute autre eloquence* que celles qu'il lui est loisible d'adresser à l'assemblée nationale elle-même. Aujourd'hui rien ne soutient un pauvre écrivain que son talent; il n'y a plus de risque à courir, M. Naigeon à laissé échapper pour lui une occasion d'écrire quelques lignes éloquentes, qu'il ne la retrouvera jamais... Son courage ne se montre que contre une puissance désarmée, et la bravoure de ce valeureux champion me rappelle celle de je ne sais quel matamore, qui se vantoit après une guerre d'avoir coupé les jambes à un Espagnol, *et pourquoi pas la tête*, lui demande-t-on, *oh*, dit-il, *c'est qu'on la lui avoit dejà coupée.*

M. Naigeon continuant de nous instruire des moyens de détruire, non-seulement le christianisme, mais comme on l'a déjà vu, jusqu'à la simple croyance en un Dieu, nous enseigne, page 16, qu'il ne faut pas lier la « morale à la religion, parce que toutes les « idées religieuses (notez toutes) étant par « leur nature vagues, incertaines et vacillan- « tes comme toutes celles dont l'ignorance, la « terreur et l'imagination ont été l'origine, « l'évidence d'une religion quelconque est

» nécessairement dans tous les hommes, une
» quantité variable, et qu'il y a par conséquent
» tel période de la raison, où cette évidence
» est zéro, et telle autre où elle est néga-
» tive. »

On voit clairement dans cet étalage de langage mathématique, que M. Naigeon a appris comme tout le monde, assez d'algèbre et de calcul pour savoir ce que c'est qu'une quantité *variable* et une quantité *négative*, ce qu'il a cru sans doute bien important pour sa gloire de nous faire connoître. Mais après avoir rendu justice à son profond savoir, ne pourra-t-on pas lui demander à quel période est sa raison, et sur-tout son goût lorsqu'il nous donne d'un ton si doctoral un pareil galimathias.

Nous croyons facilement que l'évidence d'une religion est pour lui zéro ou même une *quantité négative*, mais le ridicule et l'absurdité de ce langage, appliqué à des objets auxquels il convient si mal, ne sont ils pas des quantités bien positives.

L'auteur poli de cette adresse, nous dit ensuite, que lorsque les prêtres ont attachés *sottement* le sort de la morale à celui de la religion, la plupart des hommes se rappellant à l'époque des passions ce que de *stupides* instituteurs leur ont repété tant de fois qu'il n'y a ni probité, ni morale sans religion; que celle-ci est le plus ferme appui de celles-là, ils en concluent que tous les devoirs de l'homme et du citoyen se réduisent à cette seule formule, fais ce que tu voudras, et ne sois pas pendu. »

M. Naigeou n'est pas exact dans son exposé. . . . Les prêtres enseignent bien que la religion est le plus ferme appui de la morale, mais par-là même ils conviennent donc, que la morale a d'autres appuis, et dès-lors la conséquence que tire le disciple que M. Naigeon donne au prêtre, n'est pas légitime.

Quand le prêtre dit au gens du peuple qu'il n'y a ni probité, ni morale sans religion, il leur dit malheureusement une grande vérité de fait, puisqu'il est bien généralement vrai qu'un peuple grossier et sans instruction et avili par la pauvreté et l'ignorance inséparable de son état, perd toute morale, si-tôt qu'il n'est plus retenu par le frein de la religion. Cela est ainsi au moment où M. Naigeon et moi nous écrivons. Pourquoi M. Naigeon ne veut-il pas qu'on le dise?

Les prêtres en liant la morale à la religion, ne détruisent pas les motifs qui peuvent établir la morale indépendamment de la religion, ils n'empêchent pas les moralistes et les philophes, d'exposer ces motifs. Qu'ils les exposent donc, qu'on y ajoute toute l'efficacité que les loix peuvent leur prêter. Les instituteurs religieux en profiteront, ils y joindront leurs enseignemens, sans empêcher ceux de la philosophie et du gouvernement.

Je voudrois encore que M. Naigeon nous assignat une différence positive et réelle entre la morale de l'homme du peuple, qui a secoué le joug de la religion dans laquelle il a été élevé, et celle d'un homme de la même classe dans la société qui a été instruit à ne pas

croire en Dieu, et je doute qu'il pût en trouver aucune à l'avantage de celui-ci. L'un et l'autre sont supposés vivre dans un pays où il existe quelque morale privée et publique, et des loix. Pour l'un et pour l'autre, cette morale et ces loix seront les mêmes, et pourront servir également à les détourner du crime. Si elles suffisent à celui qui n'aura jamais cru en Dieu, elles suffiront à celui qui a cessé d'y croire. Si celui-ci se dit à lui-même, *fais ce que tu voudras pourvu que tu ne sois pas pendu*. Cette maxime sera également à l'usage de celui-là, et je suis convaincu que, malgré sa grande théorie, M. Naigeon lui-même ne confieroit pas plus facilement au second qu'au premier sa bourse et ses manuscrits.

Nous voici arrivés au second objet des grands travaux de M. Naigeon, qui est de décrier et d'avilir les prêtres défenseurs nés des principes religieux, monstres dont ce nouvel Hercule entreprend de purger la terre. Et il faut convenir que le moyen est fort bien choisi. Ecoutons donc les invectives de M. Naigeon contre les prêtres, adressées toujours a l'assemblée nationale.

L'assemblée nationale, dit-il, *doit indiquer les moyens de rendre les prêtres utiles, ou du moins les empêcher de nuire...* Les prêtres sont *des espèces de bêtes féroces qu'il faut enchaîner et emmuseler lorsqu'on ne veut pas en être dévoré. Il est sur-tout de l'intérêt général que le prêtre soit avili. . . .* Sur quoi l'auteur observe qu'ici, comme en beau-

coup de choses, on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire, et que *le projet d'affoiblir les prêtres, et de les décréditer entièrement dans l'esprit des peuples, est de ce genre*; qu'un des moyens les plus efficaces pour cela est de les appauvrir, et que ce sont là les principes qui auroient dû guider le conseil du roi dans la convocation et l'organisation des états-généraux, etc. pages 38, 39 et suiv.

Je me permettrai un petit nombre de réflexions sur ces extravagantes atrocités données comme des maximes d'une haute politique.

Ne faut-il pas avoir perdu le sens pour avancer qu'il est utile et nécesaire que le prêtre, jusqu'à présent le seul précepteur de morale qu'ait le peuple, soit avili aux yeux du peuple? que celui qui enseigne qu'il faut aimer son prochain comme soi-même, obéir aux loix, ne prendre ni le bœuf, ni l'âne, ni la femme d'autrui, ne point mentir, ne point tuer, et qui nous montre au dessus de nous un être tout-puissant et juste, qui recompensera les bons et punira les méchans, soit regardé par ceux qu'il instruit comme une bête féroce.

Comment peut-on se dissimuler que cet avilissement du prêtre et son appauvrissement même sans l'horreur qu'on veut inspirer de lui, ne peuvent manquer de rendre dans sa bouche toutes ses leçons vaines et ses instructions sans effets. La pauvreté volontaire de quelques ordres religieux ne les a pas em-

péchés d'êtres utiles à la morale du peuple, parce qu'elle n'étoit pas individuelle, qu'elle ne mettoit pas l'instituteur particulier dans la dépendance, quelle étoit même une vertu, Mais qui ne voit qu'une pauvreté forcée, qui met le prêtre au niveau du paysan et du journalier, ote à son ministère tout le poids, toute la considération dont il a besoin, puisqu'après tout il est de la nature de l'homme, que toutes les mesures de la nouvelle constitution ne changeront pas, de considérer la richesse et de mépriser la pauvreté.

Ne peut-on pas dire encore : s'il faut que le prêtre soit avili et regardé comme une bête féroce, à quoi peut-il servir et pourquoi garder de l'*espece* ? Jl est impossible de comprendre pourquoi M. Naigeon en laisse un seul. Je crois bien, en effet, qu'il tend à ce but, mais que ne le dit-il nettement, et à l'imitation des Marat, des Desmoulins et de tant de journalistes et de leurs illustres coopérateurs, que n'excite-t-il les *patriotes* à traquer d'un bout du royaume à l'autre, les évêques et les chanoines, et les curés et les religieux, comme autant d'hiènes ou de loups.

Mais M. Naigeon va justifier ses rigoureux conseils. *L'havit ne fait pas le moine, dit-on, mais le contraire de cet adage est bien plus souvent vrai. La robe du prêtre produit, à son insu, une révolution très-marquée dans ses idées et son caractère. J'en ai connu plusieurs,* je les ai observés *avec soin, et je n'en ai jamais rencontré un seul qui ne conservât*

quelque chose du prêtre, et dont le véritable dieu ne fut l'intérêt.

Je suppose que les observations de M. Naigeon sur les prêtres, soient vraies; ceux qui voudront défendre le corps ne seroient-ils pas en droit de dire, que l'improbité de ceux-là n'a point été l'effet de l'influence de leur robe, mais bien celui de la société de M. Naigeon, et ne voit-on pas que des imputations qu'on peut retorquer si fortement, ne prouvent rien. On dira aussi que M. Naigeon n'a pas pu connoitre intimément un assez grand nombre des prêtres pour porter en connoissance de cause un jugement aussi général. Supposons qu'il en ait connu ainsi dix ou douze, c'est beaucoup plus que n'en peut connoître un seul homme, qui ne vit pas dans une société des prêtres; mais comment pourra-t-il en conclure pour cent mille.

Non, monsieur Naigeon, votre règle est fausse. Et moi aussi, j'ai connu beaucoup de prêtres, et j'ai vu qu'un prêtre est comme un autre homme; que quand la nature ou l'art l'a fait sot, pédant, vain, esprit faux, il reste tout cela comme à vous, qui n'êtes qu'un laïque, et que la prêtrise ne le rend ni pire ni meilleur. J'ai vu que lorsque ce qui est absolument possible, *in rerum naturâ*, un homme d'un bon esprit, de mœurs douces, d'un caractère droit, est *par malheur* prêtre ou évêque, on retrouve en lui ces bonnes qualités, malgré sa robe et sa consécration.

Qu'au théâtre, où le but principal est l'amusement passager des spectateurs, ou

n'oublie point ce qu'on appelle le couplet du procureur, et que M. Brigandeau se plaigne lui-même de la maudite robe, cela est bien parce que cela est plaisant sans être assez vrai pour devenir choquant. Au sortir de la pièce, le spectateur n'en ira pas moins confier ses intérêts les plus chers à un procureur qu'il regardera coume un honnête homme, et qui le sera en effet, et plus délicat que ne l'ont été Dancourt et Dufresny, mettant toujours sur la scène des procureurs fripons.

Mais que dans une discussion, soi-disant philosophique, on établisse sérieusement et avec emphase, comme un grand principe à méditer par les gouvernemens, et qui doit diriger leur conduite, cette prétendue influence de la robe sur le prêtre et sur l'évêque pour en faire des malhonnêtes gens, c'est en même temps l'excès de l'impertinence et l'excès du ridicule.

Cette mauvaise opinion des prêtres, énoncée comme un fait général, est bien anti-philosophique. L'estime que nous devons tous à la culture de l'esprit, à l'instruction, conduit bien plutôt un homme sensé à avoir des prêtres une meilleure idée que de toute autre classe également nombreuse de la société. Leur éducation est en général plus sevère et sur-tout plus longue. Avec quelques connoissances, qui sont en effet de peu d'utilité, la plupart en acquièrent qui les mettent fort au-dessus du commun des hommes. Les principes de la morale religieuse, qui est pres-

qu'en tout la même que la morale purement civile, leurs sont plus familiers. Pour peu que les motifs religieux se joignent dans leur esprit à ceux-là, il doit en résulter en eux une tendance plus forte à être justes, bons, vrais; en un mot, ou il faut penser que l'instruction ne tend qu'à corrompre les hommes, ce qui est bien peu philosophique, ou il faut croire que toutes choses égales d'ailleurs, la classe des citoyens, parmi lesquels il y a plus d'instruction est celle où il a aussi le moins de corruption.

Je ne croirai donc point sur la parole de M. Naigeon, que tous les prêtres ou *presque* tous les prêtres, (car M. Naigeon a daigné dans une note reconnoître quelques exceptions) n'aient d'autre dieu que l'intérêt, et quoique ce grand appréciateur de la probité des ecclésiastiques, porte une bourse et un habit gris, je ne l'en crois pas plus honnête homme sur son costume seul, que le curé en soutane et en manteau long.

Il est vraiment absurde de prétendre qu'un état qui prescrit des devoirs sévères, une vie appliquée, des pratiques journalières de religion et de bienfaisance, et qui, d'un autre côté, ne fournit par lui-même et directement aucune occasion, aucune tentation de violer les loix de la morale, qu'un état semblable, dis-je, donne à ceux qui le professent, le caractere général d'immoralité que leur attribue M. Naigeon.

Il n'y a point de profession dans la vie civile qui ne fournisse plus d'occasions et de

tentations de ce genre que l'état ecclésiastique. Le procureur et l'avocat et le magistrat, qui ont entre leurs mains la fortune des citoyens et pour qui une prévarication, souvent impossible à découvrir, peut être un moyen sur de s'enrichir, les porteroit bien plutôt à ne prendre pour Dieu que l'intérêt. Il faut dire la même chose du commerçant, du financier, du banquier, du notaire, du premier commis, et généralement de tout administrateur revêtu de quelque pouvoir; si donc l'état de prêtre devoit donner à tous ceux qui l'exerce l'intérêt seul pour Dieu, à plus forte raison pourroit-on faire ce reproche à chacune des classes que je viens de citer, et puisque ce seroit une insolente calomnie, on laisse à juger M. Naigeon.

Après avoir établi si bien, comme on vient de le voir, que le véritable dieu du prêtre est son intérêt. M. Naigeon fonde, sur les conseils qu'il donne à l'assemblée nationale, des espérances bien consolantes pour lui, dont nous allons flatter aussi nos lecteurs.

Espérons, dit-il, que les députés, aprés avoir eu le courage de porter leurs mains à l'arche chancelante, *non pour la soutenir, mais pour la renverser*, ne souffriront plus qu'elle se releve, et que les prédicateurs du mensonge soient persécuteurs des apôtres de la vérité, page 46.

« On peut être sur, dit-il, en se frottant
« les mains, que lorsqu'il n'y aura plus de
« grands profits à faire dáns cet état, la reli-
« gion, les temples et les autels tomberont en

« ruine. Le sacerdoce abandonné désormais à
« des hommes pris dans les dernières classes
« de la société, qui le dégraderont par leur
« ignorance et par leurs mœurs, deviendra
« une profession avilissante, jusqu'à ce
« qu'une nouvelle superstition greffée sur le
« christianisme produise quelque nouvelle
« monstruosité, qui finira comme la pre-
« mière, un peu plutôt, un peu plus tard,
« pag. 45 et 46. »

C'est aux représentans de la nation à remercier M. Naigeon de l'opinion avantageuse qu'il a d'eux, et des espérances qu'il conçoit de leurs travaux, pour conduire les hommes, comme il le dit, pag. 52, *à l'indifférence absolue des religions,* et achever de *renverser l'arche* à laquelle il prétend qu'il ont porté les mains.

S'il calomnie ici les intentions de l'assemblée en exposant les siennes, il a du moins le mérite d'une grande franchise.

Il eut été à desirer pour les prêtres, et j'ose dire aussi pour la nation que les ennemis du clergé qui ont conjuré dès le commencement son entière destruction, eussent annoncé leurs projets avec la même sincérité.

Rien de si clair en effet. Le christianisme est une superstition, une monstruosité qu'il faut voir finir, le moyen le plus efficace pour cela est de rendre le sacerdoce une profession avilissante, pour cela il ne faut qu'appauvrir le clergé, ce qui mettra le sacerdoce dans les mains des hommes pris dans les dernières classes de la société, qui le dégrade-

ront par leur ignorance et par leurs mœurs; et bientôt la religion, les temples et les autels tomberont en ruine, but auquel tendent tous nos vœux. On voit que cet exposé est précisément celui de M. Naigeon, et je laisse mes lecteurs ajouter à ce grand maître tous ceux qui semblent avoir pris ou dévancé ses lettres.

Je vais entreprendre de battre M. Naigeon avec ses propres armes, et je soutiens qu'aux yeux même de l'homme pour qui la religion n'est qu'un vain nom, s'il a d'ailleurs quelque connoisance des hommes et quelque sentiment de la justice, le plan que je viens d'exposer, paroîtra le plus impolitique, et en même temps le plus injuste qui ait jamais été enseigné ou mis en pratique par aucun gouvernement.

Je dis que malgré la liberté de penser, un tel homme jugera qu'avilir la religion et ses ministres, et ruiner les temples et les autels dans un pays de 24 millions d'ames, où le peuple n'a d'autre morale et d'autre instruction que celle qu'il tient de ses prêtres, c'est une extrême imprudence : qu'il ne croira possible de se passer du frein de la religion pour contenir la multitude, (s'il admet cette possibilité) que dans une nation où le peuple auroit déja, depuis long-temps, une bonne institution civile et morale, un grand degré d'instruction, et où l'on auroit pris de longue main les précautions nécessaires pour suppléer à la religion dont on voudroit faire cesser désormais l'influence, que ces précau-

tions seroient encore plus nécessaires si les ministres de la religion avoient, comme on leur reproche, lié la religion à la morale, que d'après cette liaison, ceux qui voudroient détruire la religion ne devroient tenter une pareille entreprise, qu'avec d'extrêmes précautions, et en étayant l'édifice dont ils voudroient changer et renouveller les fondations.

J'ajoute que mon libre penseur n'approuvera pas davantage ces philosophes, soi-disant tolérans, qui veulent qu'on avilisse, qu'on appauvrisse les ministres de la religion, et qu'on dégrade le sacerdoce; qu'il dira que c'est une dérision de prétendre qu'on tolère une religion dont on traite ainsi les prêtres; qu'on a reproché à Louis XIV et à Louvois, avec autant de justice, que les dragonades mêmes, les insultes et le mépris qu'ils ont tâché de répandre sur les ministres protestans et sur leur culte, tant avant que depuis la révocation de l'édit de Nantes; qu'aucun vrai philosophe, parmi ceux qui ont écrit en faveur de la tolérance, n'a imaginé qu'on put sans intolérance avilir les prêtres d'une religion qu'on se vanteroit de tolérer; qu'enfin si les ministres calvinistes et luthériens, auxquels la nouvelle constitution permet d'exercer leurs fonctions, étoient dévoués ainsi aux insultes et à l'avilissement qu'on répand sur les prêtres catholiques; ils se croiroient en butte à une véritable persécution, et fuiroient bientôt une terre où, au lieu de l'hos pitalité promise, ils se verroient traités en ennemis.

On prie M. Naigeon de vouloir bien répondre nettement et raisonnablement, s'il le peut, aux observations de ce philosophe, comme lui dégagé de tout ce qu'il appelle préjugé, superstition, religion; mais en qui je suppose ce que je ne trouve point en M. Naigeon, quelque connoissance de l'homme et quelque sentiment de justice et d'humanité.

Il ne faut, continue M. Naigeon, dans un état que des citoyens paisibles; qu'ils soient d'ailleurs juifs, chrétiens, idolâtres, déistes ou athées, peu importe. Ce n'est pas dans la folle et ridicule espérance d'habiter un jour la Jérusalem céleste, ce n'est pas pour Dieu qu'on ne voit point, c'est pour les hommes qu'il faut être juste et vertueux. c'est pour vivre heureux sur la terre, le seul paradis que la raison puisse admettre.

Tel est le ton de la philosophie tranchante de M. Naigeon. Que sans croire en Dieu il soit très-bon patriote, c'est ce que je ne lui disputerai pas, mais je lui représenterai très-humblement, au nom de ceux qui y croient, que pour être athée il n'a pas le droit de traiter *fous* et de *ridicules* quelques 23 millions 999 mille de ses concitoyens, qui voudroient être justes et vertueux non-seulement pour les hommes, ce qui va sans dire, mais pour un Dieu rénumérateur auquel ils croient encore. La hauteur des décisions de M. Naigeon, le mépris profond qu'il témoigne à ces pauvres gens pourroit très-justement les choquer, et véritablement il courroit quelque

risque en ce cas. non-seulement d'être regardé lui-même comme fou ou ridicule ; mais d'être traité comme, en tout pays, il faut traiter les intolérans, c'est-à-dire, en leur refusant la tolérance qu'ils ne veulent pas accorder.

III. On peut regarder comme un moyen subsidiaire pour remplir les grandes vues de M. Naigeon, toute la partie de son *adresse* où il traite de la liberté de la presse.

« Là, il établit que le commerce des pensées ne doit être, sous quelque prétexte que ce soit, ni plus gêné, ni plus restreint que celui des denrées et marchandises, et qu'il n'est aucun cas où la liberté de penser et d'imprimer, puisse être légitimement limitée. p. 76. 77. ».

« Que la nécessité de ne pas confondre la liberté avec la licence, n'est qu'un de ces lieux communs que le désir de faire taire la raison devant les préjugés les plus absurdes et les plus nuisibles, fait débiter tous les jours aux prêtres, aux magistrats et aux ministres oppresseurs. p. 50. ».

Outre ces généralités et en spécifiant diverses espèces d'ouvrages qui ont inquiété les législateurs dans l'établissement d'une police de la presse ; les écrits irréligieux, les écrits séditieux et les « écrits satyriques, « il assure que *les opinions qui tendent à*

« *rendre problématiques ou à renverser le*
« *dogme de l'existence de Dieu, doivent*
« *avoir une pleine et entière liberté de se*
« *produire.* p. 57 et 58. »

» Qu'on peut être sûr que là où se publient des écrits séditieux, ils ne sont que le vœu commun, l'effort simultané des volontés vers la liberté et les effets nécessaires d'une administration tyrannique. p. 64. 65. »

» Qu'un libelle diffamatoire, compromettant l'honneur, la liberté et la vie d'un citoyen, est un grand mal, mais que ce n'est qu'un mal particulier, individuel, au lieu que la liberté indéfinie de la presse est un bien général, dont les avantages sont inappréciables. p. 77. 78. »

« Et enfin que ce ne sont ni les bons princes qui défendent par des loix les libelles et les satyres personnelles, ni les gens de bien qui sollicitent ces loix iniques. p. 71. 75. »

Nos lecteurs seront naturellement conduits à demander sur quelle base M. Naigeon appuye ses décisions, et sans doute on s'attend que nous discutions les preuves qu'il apporte de ces belles maximes. Mais non, M. Naigeon ne prouve point, il énonce des opinions exagérées en termes exagérés, et d'un homme comme lui, l'assertion suffit. Nulle analyse de la question, nulle réponse aux objections les plus fortes. Il assure que

la liberté de la presse ne doit avoir aucune limite en aucun cas, en aucun temps, en aucun pays, comme il assure que les prêtres sont des coquins et des bêtes féroces; et il compte que ses lecteurs se diront à eux-mêmes, *ipse dixit*.

Nous nous trouvons par-là dispensés de discuter rien, avec un homme qui ne prouve rien.

Mais, sans entreprendre de traiter ici cette importante question sur laquelle on a, ce me semble, beaucoup écrit, sans la résoudre d'une manière satisfaisante, je me contenterai d'un petit nombre d'observations qui suffiront pour faire voir combien M. Naigeon est loin de l'avoir traitée.

On peut voir qu'il a distingué les écrits irréligieux, les écrits appellés séditieux et les écrits satyriques.

Il paroît aussi que la liberté illimitée qu'il sollicite de l'assemblée, est sur-tout celle d'imprimer et de publier tout ce qu'on veut contre Dieu et contre le gouvernement établi, car il mollit un peu sur les libelles diffamatoires, puisqu'il veut que l'honnête homme diffamé puisse avoir recours à la loi et qu'il y ait des peines pour le libelliste calomniateur.

Or, j'observe d'abord que l'énumération de M. Naigeon n'est pas complette, ce qui

est une grande faute de la part d'un analyste si profond. Il ne nous parle point des écrits qui blessent la morale, soit en attaquant les principes, soit en corrompant immédiatement les mœurs. Or, ce n'est pas là une petite omission. Les partisans d'une liberté illimitée de la presse ont été toujours fort embarassés sur cet article; il y en a peu qui osent assurer qu'il doit être loisible d'imprimer à l'usage du peuple, une instruction sur l'art de faire de fausses clefs, une exhortation au partage des terres, ou de vendre à la porte des colléges l'Aloysia, ou le P. D. C.

Mais sitôt qu'on admet une restriction à la liberté, toutes ces généralités si rigoureuses, si fortement prononcées, perdent leur autorité; il n'est plus vrai que le commerce des pensées ne doive être gêné en aucun cas, ni qu'on ne puisse pas distinguer très-raisonnablement entre la liberté et la licence, et les grands principes de M. Naigeon ne présentent plus qu'une déclamation dépourvue de vérité.

En second lieu, en apportant relativement à la morale, une limitation à la liberté de la presse, on est nécessairement conduit à proscrire aussi par des loix pénales, les ouvrages irréligieux d'une certaine classe et notamment ceux par lesquels on tente de détruire dans l'esprit du peuple la doctrine de l'existence de Dieu, qui est réellement et certainement aussi, d'après ses opinions actuelles,

l'unique ou du moins le principal fondement de sa morale.

Et moi aussi j'aime la liberté et je veux que la presse soit libre, mais je ne puis croire qu'il doive être permis au premier venu de s'établir au coin des rues, prêchant l'athéisme aux porte-faix, ni d'imprimer et de vendre à la porte de nos églises un cathéchisme de six sous où l'on enseignera que les prêtres qui nous font craindre un Dieu vengeur du crime et rénumérateur de la vertu, sont en cela même, de vils imposteurs.

Encore si M. Naigeon ne demandoit cette entière tolérance que pour ses dissertations métaphysiques sur l'existence de Dieu, je me montrerois plus facile, parce que je ne regarderois pas ses écrits comme pouvant arriver jusqu'au peuple. Je croirois, par exemple, que l'*analyse élégante et profonde* par laquelle cet habile homme nous a prouvé qu'il n'y a aucune différence intrinsèque entre une combinaison régulière et une combinaison désordonnée, ne peut faire aucun mal, et que comme la loi ne punit pas les intentions, mais les effets seuls, M. Naigeon peut être regardé comme un innocent, parce qu'il est très-métaphysique, très-abstrait, très-peu populaire, M. Naigeon.

Mais ma tolérance ne contenteroit pas encore M. Naigeon. On voit bien que d'après les principes qu'il met sous les yeux de

l'assemblée nationale, il ne veut pas qu'on rejette aucun moyen d'établir sa doctrine, jusques dans les dernières classes du peuple.

Quels moyens, en effet, voudra s'interdire celui qui établit que les opinions qui tendent à renverser le dogme de l'existence de Dieu doivent avoir une pleine et entière liberté de se produire.

« Que les écrits séditieux ne sont jamais que les effets nécessaires d'une administration tyrannique, et que les loix contre les libelles diffamatoires sont toujours iniques.

Quel moyen enfin s'interdira celui qui prétend que le peuple qui a donné à la presse plus de liberté qu'elle n'en a dans aucune nation policée de l'Europe, opprime encore chez lui la liberté de la presse.

On ose dire pourtant que si M. Naigeon avoit étudié la législation des Anglois sur la presse, il auroit pu reconnoître que cette grande et sage nation a paré aux inconvéniens de la liberté, en la respectant.

Qu'elle a résolu, d'une manière satisfaisante, aux yeux de tout homme raisonnable, ce problême difficile, en distinguant l'impression et la publication des ouvrages laissés parfaitement libres, de l'abus qu'on pouvoit faire de cette liberté. Qu'elle a très-justement pensé que la punition qui ne feroit que suivre l'abus, ne seroit pas plus une atteinte à la liberté de la presse, que la peine infligée

à

à un assassin n'est une violation de la liberté laissée à tout citoyen de porter un couteau dans sa poche, ou une épée à son côté.

A la vérité, et il paroît que c'est ce qui blesse M. Naigeon, les législateurs anglois ont pensé qu'il étoit possible d'abuser de l'arme dont ils ne vouloient point gêner l'usage. Ils ont cru qu'on pouvoit être coupable envers la société, en imprimant qu'il n'y a ni Dieu, ni devoir, envers le gouvernement établi, en excitant les peuples à la sédition, etc. Mais jusqu'à ce que M. Naigeon nous ait prouvé par quelqu'*analyse élégante et profonde* que ces maximes peuvent être prêchées au peuple sans aucun inconvénient pour la société; en vérité, j'en croirai les législateurs anglois, contre l'autorité de M. Naigeon.

Je ne puis finir sans divertir un moment mes lecteurs, en leur rapportant une rodomontade de Monsieur Naigeon, véritablement risible.

Il expose sa théorie sur les disputes des théologiens entre eux et avec les philosophes.

« Quant aux premières, il les compare ingénieusement aux querelles des portefaix qui se battent au milieu de la rue et qu'on sépare infailliblement en passant, sans les regarder. »

« Quant aux secondes, il étale encore son langage mathématique, en disant qu'*on peut déterminer avec exactitude la force du prêtre dans une dispute avec un philosophe,* parce qu'on a, dit-il, les *données nécessaires et qu'on connoît les armes dont il se sert tous les jours;* mais qu'il n'en est pas de même du philosophe, dont on ne connoit les moyens qu'imparfaitement.

« Jusqu'ici, continue-t-il, on n'a vu le prêtre que sous la forme d'un sophiste très-vain et très-ignorant, blessant son adversaire sans ménagement, avec la morgue insultante que donne l'impunité et le philosophe tranquille, étendu par terre comme un lion, tirant sa griffe et disant, avec un souris, à son antagoniste, si je voulois, et faisant aussi-tôt rentrer sa griffe dans son fourreau, mais que lorsqu'il lui sera permis de faire usage de ses forces, etc. Bientôt le théologien vaincu, etc.

Le mauvais goût de M. Naigeon se montre d'abord sensiblement dans cet apologue.

Qu'est-ce que le combat d'un prêtre avec lion, qu'est-ce qu'un théologien argumentant contre ce lion, et un lion qui répond à des sophismes en tirant la griffe, etc. Ne peut-on pas appliquer à cette fiction incohérente le

Velut ægri somnia vanæ
Fingentur species, d'Horace.

Nais ne soyons pas si difficiles en figures, je suis ravis de savoir que M. Naigeon se montre *sous la forme d'un grand lion.* Vraiment un lion qui sourit, qui parle, qui démêle les sophismes d'un théologien, est un animal curieux, qui se montreroit à la foire avec beaucoup de succès, et qui donneroit plus de profit à M. Naigeon que son adresse à l'assemblée, condamnée en naissant à l'oubli dont elle est digne.

Je dirai pourtant que *ce monseigneur du lion là* n'est point comme celui de la Fontaine, *parent de Caligula*, que je le crois fort traitable. On sait que le Puma d'Amérique, animal foible et poltron, que M. de Paw cite comme un exemple de la foible production du nouveau continent, a été mis, par de mauvais naturalistes, dans la classe des lions à laquelle il n'appartient pas. Je redresserai une erreur de même genre, en disant que je suis persuadé que M. Naigeon n'est qu'un Puma.

Au reste, si M. Naigeon, pour ne pas déchoir, s'obstine à vouloir être un grand lion, je dirai, à la manière des Athéniens, permettant à Démétrius de se faire à lui-même son apothéose, *puisque M. Naigeon veut être lion, qu'il le soit,* Moi je continuerai d'être un pauvre théologien, et d'argumenter contre le lion, sans avoir peur de sa griffe, si le jeu peut amuser M. Naigeon.

C'est assez, c'est trop s'arrêter, me dira-t-on, sur une brochure où l'on établit de si misérables principes, où aucune instruction, aucune idée nouvelle ne dédommage le lecteur, et où le mérite de la forme ne fait en aucun endroit oublier le vice du fonds.

Je conviendrois en effet de la justesse de cette critique, sans une circonstance qui me justifie à mon gré pleinement.

Je prie mes lecteurs de faire deux réflexions ; l'une, que cette diatribe contre Dieu et contre les prêtres, est adressée à l'assemblée nationale, et l'autre, que le plan de M. Naigeon s'exécute tous les jours.

Certes, si les grandes pensées de M. Naigeon étoient à lui seul, son autorité n'est pas si imposante qu'on ne put se dispenser de lui prouver que Newton et Montesquieu n'étoient ni des sots ni des lâches. Cent mille ecclésiastiques répandus dans le royaume n'ont pas besoin de prouver à un pédant obscur, que leur robe ne les a pas rendu autant de fripons, et qu'ils ne sont pas des bêtes férocés. Enfin, les injures et les raisonnemens de M. Naigeon ne sont pas assez redoutables pour y répondre autrement que par un profond mépris.

Mais M. Naigeon a l'assurance d'adresser à l'assemblée ses révoltantes déclamations; Il ne craint donc pas d'en éprouver l'animad-

version, et peut-être se flatte-t-il d'y trouver quelque appui. Dès-lors ses idées, toutes extravagantes et toutes immorales qu'elles sont, prennent une importance que le personnage seul de l'auteur ne leur donneroit pas.

En second lieu, on ne peut se dissimuler que les maximes de M. Naigeon sont mises journellement en pratique, que les souhaits ardens qu'il exprime pour l'avilissement des ministres de la religion et pour la destruction des temples et des autels, s'en vont exaucés tous les jours, qu'on avilit les prêtres autant que l'on peut, qu'on employe contre eux tous les moyens que l'art de nuire et de calomnier peut fournir, qu'en remontant à des siècles de barbarie et de fanatisme, où des gens, qui n'étoient ni prêtres ni religieux, employoient la religion à servir leur ambition et leurs crimes, on cherche à persuader aux peuples que leurs pasteurs qui n'ont rien de commun avec ceux de ces temps malheureux, sont autant de bêtes féroces, et qu'enfin on peut prévoir, comme un événement très prochain, les temples et les autels tombés en ruine, et le sacerdoce dégradé par l'ignorance et les mœurs des hommes pris dans la dernière classe des citoyens, devenu une profession avilissante, et enfin le christianisme remplacé par quelque nouvelle monstruosité qui, comme la première, finira un peu plutôt ou un peu plus tard.

Voilà ce qu'il est important de faire bien

connoître, et ce que les réflexions précédentes me semblent mettre au grand jour. C'est aux citoyens, en qui il reste quelque sentiment de justice et d'amour de leur pays, de voir si l'on peut détruire ainsi tous les fondemens anciens de la société dans une vaste monarchie, et briser encore le seul frein qui reste au peuple en avilissant et dégradant les ministres de la religion, les seuls instituteurs de morale qui lui soient restés.

F I N.